



Tenue professionnelle

Assistance technique en pharmacie

Au centre et en établissement de santé (CH et CHSLD)

- Le port du sarrau gris et d'un pantalon noir (pantalon noir d'uniforme du personnel de la santé permis) sont obligatoires en tout temps et ce, dès la première journée d'entrée de votre programme d'études.
- Seulement les souliers fermés à talon plats avec semelles antidérapantes et non marquantes sont acceptés.
- Le port d'extensions de cils est interdit pour certaines compétences. L'information vous sera transmise dans le plan de cours des compétences ciblées.
- Les ongles doivent être courts et sans vernis pour certaines compétences. L'information vous sera transmise dans le plan de cours des compétences ciblées.
- Le port de piercings apparents est interdit pour certaines compétences. Ils devront être retirés lors de l'exécution de certaines tâches. L'information vous sera transmise dans le plan de cours des compétences ciblées.

En pharmacie communautaire

- Le port du sarrau gris et d'un pantalon noir (pantalon noir d'uniforme du personnel de la santé permis) sont obligatoires en tout temps.
- Seulement les souliers à talon plats, fermés avec semelles antidérapantes sont acceptés.